

DHL EXPRESS

2024 TANZANIE CHANGEMENTS REGLEMENTAIRES

APERCU

28 octobre 2024

APERÇU DES CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES DOUANIERS EN TANZANIE

Depuis le 23 mai 2024:

- ✓ L'Autorité de Régulation des Communications de Tanzanie (TCRA) a lancé le **programme EcoLevy**, qui exige **une inspection avant expédition et le paiement de frais anticipés d'éco-redevance pour les équipements de communication électronique expédiés du reste du monde vers la Tanzanie**. La liste complète des biens concernés est disponible ici : [Tanzania - EcoLevy program - Datasheet Rev 0. \(bureauveritas.com\)](https://tanzania-ecolevy-program-datasheet-rev0.bureauveritas.com)
- ✓ Ce programme EcoLevy vise à **prévenir l'importation de déchets électroniques**, à collecter des taxes pour **encourager le recyclage des équipements de communication électronique**, et à **réduire l'impact des déchets électroniques sur la santé humaine et l'environnement en diminuant les polluants en fin de cycle du produit**.

QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS ?

→ IMPACT POUR LES EXPÉDITEURS:

- ✓ **Assurez-vous que l'équipement de communication électronique est homologué.**
- ✓ **Enregistrez-vous** auprès de l'Autorité de Régulation des Communications de Tanzanie (TCRA) pour recevoir les factures et effectuer les paiements à l'adresse suivante : <https://tanzanite.tcra.go.tz/registration-form.htm>
- ✓ **Soumettez une demande** pour importer l'équipement de communication électronique via ce lien : https://verigates.tcra-bureauveritas.co.tz/how_to_apply.html
- ✓ **Assurez-vous que l'équipement de communication électronique a été soumis à une inspection avant expédition par la société de test spécialisée**, Bureau Veritas, dans le pays d'origine avant l'expédition vers la Tanzanie.
- ✓ **Payez les frais d'éco-redevance** à l'avance pour les équipements de communication électronique neufs ou d'occasion avant l'expédition vers la Tanzanie.

→ IMPACT POUR LES DESTINATAIRES:

- ✓ Les destinataires en Tanzanie doivent informer leurs expéditeurs (du reste du monde) de **soumettre une demande pour importer l'équipement de communication électronique** via le lien suivant : https://verigates.tcra-bureauveritas.co.tz/how_to_apply.html
- ✓ **Les destinataires en Tanzanie recevront un certificat EcoLevy après le paiement** (par l'expéditeur) des frais d'éco-redevance et l'évaluation réussie de l'envoi (par l'expéditeur) via un compte Verigates ou par e-mail de Bureau Veritas..
- ✓ Les destinataires en Tanzanie seront contactés par DHL Express Tanzanie et **devront fournir le certificat EcoLevy lors de l'importation d'équipements de communication électronique** pour faciliter le dédouanement de ces marchandises.

COMMENT ÉVITER LES RETARDS ?

Pour éviter les retards, les expéditeurs du reste du monde vers la Tanzanie doivent :

- ✓ Comprendre les exigences du programme EcoLevy de l'Autorité de Régulation des Communications de Tanzanie (TCRA) et vérifier si leurs marchandises nécessitent un certificat d'« EcoLevy » ou non.
- ✓ S'assurer que l'équipement de communication électronique expédié du reste du monde vers la Tanzanie a été évalué par Bureau Veritas dans le pays d'origine avant l'expédition vers la Tanzanie, que tous les frais anticipés d'EcoLevy ont été payés et qu'un certificat d'« EcoLevy » a été délivré (par envoi).
- ✓ Les destinataires en Tanzanie doivent s'assurer qu'ils possèdent une licence d'importation de l'Autorité de Régulation des Communications de Tanzanie (TCRA).

DISCLAIMER

Bien que nous ayons fait tout notre possible pour nous assurer que les informations contenues dans ce document ont été obtenues, produites et traitées à partir de sources jugées fiables, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée concernant l'exactitude, l'adéquation, l'exhaustivité, la légalité, la fiabilité ou l'utilité de ces informations. Toutes les informations contenues ici sont fournies "telles quelles". En aucun cas, DHL Express, ses partenariats ou sociétés affiliées au sein du groupe Deutsche Post DHL, ou les partenaires, agents ou employés de ceux-ci ne pourront être tenus responsables envers vous ou quiconque d'une décision prise ou d'une action effectuée en s'appuyant sur les informations contenues dans ce document ou de tout dommage consécutif, spécial ou similaire, même si la possibilité de tels dommages a été signalée.

